

2022 DASES/DDCT 39 : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Comité local de l'Association Pour
l'Emploi, l'Information et la Solidarité des
chômeurs et travailleurs et précaires de
Paris

APEIS

Paris

Montant du financement : 8 140 €

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1* **Situation juridique**

- **Statut juridique** : association à but non lucratif, créée le 17 mai 1994 dont le siège social est situé 11 rue des Couronnes 75020 Paris.
- **Objet statutaire** : l'association a pour but d'accueillir les chômeurs et les salariés victimes de l'instabilité de l'emploi, de les conseiller en vue de faire respecter leurs droits, d'organiser toutes manifestations et prendre toutes initiatives pour faire aboutir leurs revendications.

Bureau (AG du 21/04/2021) : Daniel COUY (Président), Lionel LEHOSSINE (Trésorier), Yannick LORMEAU (Secrétaire).

2* **Activités de l'association** : l'association met en œuvre diverses activités :

- Accueil, soutien, aide et accompagnement des chômeurs et personnes en situation de précarité.
- Animation de stands d'information dans diverses manifestations publiques et participation à des congrès sur les sujets concernant le chômage et l'emploi.
- Participation aux comités de liaison Pôle Emploi en tant qu'association de défense des chômeurs.

1* **Situation financière de l'année 2020**

Compte de résultat : il s'élève à 13.345,66 € en charges dont 75 % de frais de personnel et à 17.199,84 € en produits dont % de subventions. L'association dégage un excédent de 3.854,18 € supérieur à celui enregistré en 2019 (1.592 €).

PRESENTATION DE L'ACTION

3* **Intitulé de l'action** : action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

4* **Présentation de l'action** :

- **Objectif de l'action** : accueillir les personnes au chômage et en situation de précarité en vue de leur proposer une orientation, un accompagnement ou un suivi pour engager les démarches nécessaires auprès des services publics.
- **Modalités de mise en œuvre** : l'association assure des permanences situées à son siège au 11 rue des Couronnes dans le 20^{ème} arrondissement, qui fonctionnent quatre fois par semaine les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13 h à 18.
Elle oriente et accompagne les chômeurs et personnes en situation de précarité vers les structures publiques compétentes, les aide dans leurs démarches administratives et intervient également si nécessaire auprès des conseils des Prud'hommes.

L'association met à la disposition des personnes reçues des ordinateurs pour les aider à rédiger des CV et des lettres de motivations et à réaliser leurs démarches de recherche d'emploi.

• Moyens mis à disposition des projets :

◇ Intervenants : permanences conduites par une agente d'accueil employée en contrat aidé antérieurement (CAE-CUI) transformé en PEC avec l'aide d'une trentaine de bénévoles.

◇ Équipement : locaux du siège 11 rue des Couronnes 75020 Paris disposant de plusieurs ordinateurs et imprimantes.

5* Bilan de l'action réalisée en 2021 :

Publics bénéficiaires : l'association indique

- qu'elle a accueilli, aide et renseigné 1500 personnes en difficulté,
- a reçu près de 600 appels téléphoniques
- a répondu à environ 650 mails
- a bénéficié d'une visibilité de son site Internet de plusieurs milliers de personnes.

55% des personnes reçues sont des hommes et 45% de femmes.

80% sont des chômeurs dont 2% de cadres et 45% de bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, le reste étant à partager entre les licenciés, retraités et autres personnes en situation de précarité.

L'association est sollicitée pour des questions relatives aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi et à la compréhension d'actes administratifs.

L'association intervient également sur le trop perçus et les radiations jugées abusives de Pôle Emploi ainsi que sur les conflits avec les employeurs. Elle apporte notamment un soutien aux personnes licenciées abusivement en leur délivrant des informations et conseils et en les aidant si nécessaire à présenter leur dossier contentieux auprès du conseil des Prud'hommes.

Par son action, l'association favorise l'accès aux droits sociaux de ces personnes en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle.

6* Budget 2022 de l'association :

Dépenses en euros	Recettes en euros
Achats 1000 €	Adhésions 400 €
Services extérieurs & autres services extérieurs 2 950 €	Ville de Paris 8.140 €
Charges de personnel 13.310 €	ASP 8.720 €
Total 17.260 €	Total 17.260 €

PROPOSITION DE FINANCEMENT

1* Montant sollicité : 8.140 € (47% du coût total)

2* **Montant proposé par la Mairie de Paris : 8.140 €** (47% du coût total)

La Mairie de Paris a attribué une subvention de fonctionnement de 10.960 € en 2019 et 2020, 7.480 € en 2018, 7.600 € en 2017 et 6.500 € en 2016.